

**Noyen sur Seine**  
Bulletin municipal

**n° 115**  
**Hiver**  
**2017-2018**

LE  
PORT  
MONTAIN

NOYEN  
SUR  
SEINE

LE  
VEZOULT

# Le CARNAVALET



**> Noël des anciens et des enfants : pages 10 et 11**  
**> Les gazouillis de la Réserve Naturelle: pages 13 et 14**

# # Vie communale

## Edito

*L'hiver est là, ce n'est pas forcément la saison que l'on préfère mais celle qui offre l'avantage de se sentir bien chez soi au coin du feu.*

*C'est celle aussi des retrouvailles en famille pour les fêtes de fin d'année.*

*La commune a pour sa part, organisé le traditionnel repas des anciens et le Comité des Fêtes a invité le Père Noël à l'après-midi spectacle pour les enfants. Vous trouverez un compte-rendu de ces 2 manifestations en page 10 et 11.*

*La réserve naturelle et ses «gazouillis» sont en page 13 et 14.*

***Toute l'équipe municipale vous souhaite une bonne année 2018 !***



## MAIRIE

Téléphone  
01 64 01 81 20

Adresse mail:  
noyen.seine  
@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture  
au public

- Mardi et Jeudi de 14h à 17 heures
- Samedi de 10h à 12 heures (permanence élus)

## SITE INTERNET COMMUNAL:

[www.noyensurseine.fr](http://www.noyensurseine.fr)

## ETAT CIVIL

### • NAISSANCES

- > Léo FRANCOIS (5 route du Vezoult)  
le 12 décembre 2017
- > Sabri Ryad DAGHRI (3 rue du Closeau)  
le 16 décembre 2017

### • DECES

- > Didier BLAIN (21 rue Grande)  
le 25 octobre 2017

## SERVICES TECHNIQUES

Tél. : 06 70 97 58 00

# # Vie communale

## Conseil Municipal du 19 septembre 2017

**Extraits du compte-rendu** (document complet consultable en mairie ou sur le site internet communal).

### TRAVAUX CONCERNANT LE RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC 2018 POUR 31 POINTS LUMINEUX RUES DIVERSES « OPERATION 3000 LAMPES BF »

Vu l'article 2.II de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique.

Considérant que la commune de NOYEN SUR SEINE est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) ;

Considérant l'Avant-Projet Sommaire réalisé par le SDESM

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le programme de travaux et les modalités financières
- **DELEGUE** la maîtrise d'ouvrage au SDESM concernant les travaux sur le réseau d'éclairage public, Rte du Vezoult – 1 point lumineux-Rue des Pieds Cornus -2 points lumineux, Rue Grande-1 point lumineux, Rue des Perches-2 points lumineux, D 411-1 point lumineux, Route de Grisy-6 points lumineux, Route de Villiers-1 point lumineux, Rue du Closeau-2 points lumineux, Rue du Bac-2 points lumineux, Rue du Château-2 points lumineux, Chemin de la Soline-2 points lumineux, Route d' Hermé-5 points lumineux, Rue Brévignon-4 points lumineux
- **DEMANDE** au SDESM de lancer les études et les travaux concernant les travaux sur le réseau d'éclairage public des rues ci-dessus citées

Le montant des travaux est évalué d'après l'Avant-Projet Sommaire à 22 854.00 € ht soit 27 424.80 ttc.

- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention financière et toutes pièces s'y référant relatifs à la réalisation des travaux.
- **AUTORISE** le SDESM à récupérer les certificats d'économie d'énergie auprès de son obligé ou à présenter les dossiers de demande de subvention auprès de l'ADEME et autres organismes.
- **AUTORISE** le SDESM à évacuer et à mettre en décharge spécialisée les points lumineux déposés afin d'effectuer le traitement et le recyclage des déchets.

Note : Les travaux sont subventionnés par le SDESM à hauteur de 16 654.00€

### ACCORD SUR PROJET DE STATUTS ET DE PERIMETRE DU SYNDICAT MIXTE FERME –SMBVA- ISSU DE LA FUSION- DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRAVAUX ET D'ENTRETIEN DU BASSIN DE L'AUXENCE – DU SYNDICAT POUR L'AMENAGEMENT ET L'ENTRETIEN DU BASSIN DE LA VOULZIE ET DES MEANCES- DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA VALLEE DE LA SEINE-

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal l'arrêté préfectoral 2017/DRCL/BCCCL/71 en date du 18 Août 2017 portant le projet de périmètre d'un syndicat issu de la fusion du « syndicat intercommunal de travaux et d'entretien du bassin de l'Auxence » du « syndicat pour l'aménagement et l'entretien de la Voulzie et des Méances » et du « Syndicat mixte d'aménagement de la Vallée de la Seine ».

Invite le Conseil municipal à se prononcer

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord sur le projet des statuts et de périmètre du syndicat mixte fermé –SMBVA- tel que présenté dans l'arrêté préfectoral 2017/DRCL/BCCCL/71.

### PROJET AMENAGEMENT ARRET BUS

Monsieur le Maire fait état des difficultés rencontrées depuis la rentrée scolaire, suite à l'implantation de l'arrêt bus au niveau de la chicane rue Grande.

Rappelle que cette solution a été prise juste avant la rentrée scolaire par les acteurs et partenaires concernés, malgré l'avis défavorable du Conseil municipal.

Expose que la dangerosité du site n'a pas permis le maintien de cet arrêt dans ces conditions et qu'une solution provisoire – avec un arrêt situé au niveau du 37 Rue Grande- qui présente plus de garanties de sécurité, a été mis en œuvre cette semaine, afin de préserver les enfants.

Souligne que cette disposition n'est que provisoire et qu'il convient à présent de définir un aménagement définitif, qui permettra à tous les usagers, scolaires ou autres, de bénéficier d'un arrêt bus dans de bonnes conditions de sécurité.

Expose qu'après concertation avec les services chargés des transports scolaires, plusieurs options ont été envisagées,

# # Vie communale

## Conseil Municipal du 19 septembre 2017 (suite)

à savoir

- Arrêt rue grande au niveau du Club des Jeunes
- Arrêt sur terrain communal rue des Arches
- Arrêt Place du Calvaire

Monsieur le Maire dresse les conclusions concernant les diverses options, à savoir que l'arrêt rue Grande au niveau du Club des Jeunes n'a pas été retenu en raison du virage à proximité qui présente un danger, que l'arrêt sur le terrain communal rue des Arches nécessite de travaux d'aménagement importants, que l'arrêt Place du Calvaire nécessite également des travaux, mais un coût moindre en comparaison avec la situation du terrain communal.

Monsieur le Maire propose de retenir la solution de l'arrêt Place du Calvaire et invite le Conseil municipal à se prononcer par vote.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé du Maire, par 7 voix POUR, 1 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS, vote pour l'aménagement de la Place du Calvaire.

Charge Monsieur le Maire de l'étude technique et financière du projet.

### TRAVAUX AMENAGEMENT DES ESPACES VERTS -TERRAINS COMMUNAUX RUE DES ARCHES ET PORT-MONTAIN

Monsieur le Maire rappelle le travail fourni par chaque commission communale, et l'implication de ses membres pour mener à bien les études des projets communaux.

Invite à ce titre, la Commission environnement à présenter leur dernière étude. Madame Sabine DELAVEAU propose au Conseil municipal le projet d'aménagement des espaces verts des terrains communaux rue des Arches et au Port Montain.

Expose que trois entreprises ont été consultées et dresse l'état des offres :

- Entreprise TRIPE PAYSAGE pour un ht de 6 491.60 €
- Entreprise DENIS DIMANCHE pour un ht de 9 244.00 €
- Entreprise DM PAYSAGES pour un ht de 23 051.00 €

Monsieur le Maire propose l'aménagement des terrains, selon les travaux de la commission environnement, et invite le conseil municipal à se prononcer.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé du Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

valide les travaux d'aménagement des terrains ainsi présentés. Retient la proposition financière de l'Entreprise TRIPE PAYSAGE pour un total ht de 6 491.20 €

Autorise le Maire à passer commande auprès de ladite entreprise.

Dit que les crédits nécessaires seront portés au budget.

### CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE POLYVALENTE AUX ASSOCIATIONS (2e version)

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 30 Juin 2017 n° 47 approuvant le projet de convention de mise à disposition de la salle polyvalente aux associations.

Expose avoir rencontré les représentants des associations, en vue de la signature de ladite convention.

Que les acteurs présents, ont souhaité proposer quelques modifications au projet de convention, pour des raisons pratiques d'organisation,

Ces modifications sont mineures et sont surlignée dans le nouveau projet de convention.

Invite le Conseil municipal à se prononcer sur la version définitive de la convention.

Le Conseil municipal entendu l'exposé du Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le projet de convention (version corrigée) de mise à disposition de la salle polyvalente aux associations annexé à la présente délibération

AUTORISE le Maire à signer toute pièce se rapportant au dossier.

### INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire

• Informe avoir chargé Monsieur Patrick GAGEAT de la gestion du service technique, afin de donner priorité aux charges urgentes. Le Conseil municipal approuve cette décision.

• Expose avoir au cours de l'été rappeler aux administrés les obligations d'élagage en bordure du domaine public. Constate que nombre des citoyens ont répondu favorablement à cet appel et les remercie. Un courrier sera envoyé à chaque administré n'ayant pas eu encore le temps d'œuvrer dans ce sens pour les inviter à mener les actions nécessaires.

En ce qui concerne l'élagage en bordure des chemins communaux, Monsieur Pierre Yves de BECO souligne

# # Vie communale

## Conseil Municipal du 19 septembre 2017 (suite)

qu'il est très difficile pour les propriétaires de procéder à ces travaux en raison notamment de l'état des chemins et propose un recensement des chemins communaux en vue de l'élaboration d'un programme de réfection. Précise que la Réserve Naturelle peut apporter des conseils. Monsieur le Maire et le Conseil municipal approuve cette proposition.

• Monsieur Patrick GAGEAT expose les avancées du dossier de l'élaboration du PLUI et précise que la commission communale rencontrera le bureau d'études CODRA le 20 Septembre.

• Monsieur Pierre Yves de BECO informe la communication prochaine de la Réserve Naturelle concernant les conditions et les améliorations qui peuvent être apportées sur l'ensemble de l'éclairage public.

• Monsieur le Maire fait état des possibilités envisagées à propos du devenir des bâtiments communaux – presbytère, club des jeunes, logement école vacant, salles scolaires et préau. Le Conseil municipal prend note des suggestions.

## Conseil Municipal du 7 décembre 2017

**Extraits du compte-rendu** (document complet consultable en mairie ou sur le site internet communal).

### ACCEPTATION REMBOURSEMENT SINISTRE VEHICULE CITROEN BERLINGO

Monsieur le Maire rappelle l'accident de circulation en date du 30 Octobre 2017 impliquant le véhicule de service Citroën Berlingo immatriculé 894EQH77.

Expose que suite à l'expertise faite le 09 Novembre 2017, le véhicule a été déclaré irréparable.

Expose que la compagnie d'assurance propose un dédommagement de 4 200.00 € pour le véhicule acheté le 23 Avril 2008 pour un total ttc de 12 350.00 €

Invite le Conseil municipal à se prononcer

Le Conseil municipal, entendu l'exposé du Maire, **ACCEPTÉ** les conditions du remboursement.

Autorise le Maire à procéder à l'encaissement de 4 200.00 €.

### ACCEPTATION REMBOURSEMENT SINISTRE CANDELABRE RUE BREVIGNON

Monsieur le Maire rappelle le sinistre causé par un tiers et ayant occasionné des dégâts sur l'un des candélabres rue Brévignon.

Expose que suite à l'expertise faite le 10 Novembre 2017, la compagnie d'assurance propose un dédommagement de 994.80 €, avec remboursement de la franchise de 300 € dès l'obtention du recours vers l'assureur du tiers.

Invite le Conseil municipal à se prononcer

Le Conseil municipal, entendu l'exposé du Maire, **ACCEPTÉ** les conditions du remboursement.

Autorise le Maire à procéder à l'encaissement de 994.80 € dans un premier temps, et à l'encaissement de 300 € dès le recours vers l'assureur du tiers obtenu.

### CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR L'ETABLISSEMENT DES PERIMETRES DE PROTECTION DU CAPTAGE AEP DE NOYEN SUR SEINE

Monsieur le Maire rappelle la décision du Conseil Municipal portant sur l'élaboration du périmètre de protection du captage AEP de la commune.

Présente le rapport d'analyse suite à la consultation faite auprès des différents bureaux d'études, pour la mission de recueil des données préalables à la définition par un hydrogéologue agréé, des périmètres de protection du captage ainsi que la délimitation de l'aire d'alimentation de ce captage et la définition de sa vulnérabilité avec pour objectifs

- La préservation de la ressource en eau
- La protection réglementaire des points d'eau à des fins de consommation humaine

Trois bureaux d'études ont répondu à l'appel d'offre dans les délais impartis

- SAFEGE
- UTILITIES PERFORMANCE
- SETEC HYDRATEC

# # Vie communale

## Conseil Municipal du 7 décembre 2017 (suite)

L'ouverture des plis a eu lieu le 28 Mars 2017 par la Commission d'Appel d'Offres

Présente l'analyse des offres et le classement général définitif

1. SETEC HYDRATEC	24 877 € ht
2. UTILITIES PERFORMANCE	25 000 € ht
3. SAFEGE	24 890 € ht

Propose d'attribuer le marché au bureau d'études SETEC HYDRATEC

Invite le Conseil municipal à se prononcer

Le Conseil municipal, entendu l'exposé du Maire, considérant le rapport d'analyses des offres,

ATTRIBUE le marché pour l'étude environnementale préalable à l'établissement des périmètres de protection de captage d'alimentation en eau potable et la délimitation de l'aire d'alimentation du captage et caractérisation de sa vulnérabilité au bureau d'études SETEC HYDRATEC pour un total ht de 24 877.00 €.

AUTORISE le Maire à signer toute pièce se rapportant au marché.

### TRAVAUX CONCERNANT LE RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC 2018 RUE DU CHATEAU RENOVATION DU RESEAU PAR CABLE ISOLE PRC 2X16MM

Vu l'article 2 de la loi 85 704 du 12 Juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique.

Considérant que la commune de Noyen Sur Seine est adhérente au Syndicat SDESM 77

Considérant l'avant-projet sommaire réalisé par le SDESM

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal

- APPROUVE le programme de travaux et les modalités financières

- DELEGUE la maîtrise d'ouvrage au SDESM concernant les travaux sur le réseau d'éclairage public rue du Château

- DEMANDE au SDESM de lancer les études et les travaux concernant la rénovation du réseau « nues » rue du Château

- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux

- AUTORISE le SDESM à récupérer les certificats d'économie d'énergie auprès de son obligé

ou à présenter les dossiers de demande de subvention auprès de l'ADEME et autres organismes

- AUTORISE le SDESM à évacuer et à mettre en décharge spécialisée les points lumineux déposés afin d'effectuer le traitement et le recyclage des déchets.

### TRANSFERT DE CLASSES DE VILLIERS SUR SEINE ET NOYEN SUR SEINE

Vu le courrier de Madame l'Inspectrice d'Académie en date du 29 Septembre 2017, Monsieur le Maire informe le conseil Municipal qu'il convient d'informer l'Inspection d'Académie de la modification du regroupement des classes de Fontaine-Fourches, Villiers Sur Seine et Noyen Sur Seine.

Compte tenu de la construction de nouveaux bâtiments à l'école de Fontaine-Fourches, située 23 Rue Saint Martin 77480 Fontaine Fourches pour accueillir toutes les classes du Syndicat scolaire, c'est-à-dire Noyen Sur Seine, Villiers Sur Seine, le transfert de ces classes sera effectué à la rentrée scolaire de septembre 2018.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- ACCEPTE le transfert des classes de Villiers Sur Seine et Noyen Sur Seine dans les nouveaux locaux sis 23 Rue Saint Martin 77480 Fontaine Fourches à compter de la rentrée scolaire de septembre 2018.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

### APPROBATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE 2016 SPANC BASSEE MONTOIS

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver ce RQPS

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

APPROUVE le RQPS 2016 du service SPANC Bassée Montois à l'unanimité des membres présents

### FIN LOCATION PARCELLES COMMUNALES B 85/86 CONVENTION RAFFETIN PIERRE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 28 Mai 2001, et celle du 04 Septembre 2012, confirmant les modalités de location des parcelles communales B 85/86, au profit de Monsieur Pierre RAFFETIN.

Expose que suite au décès de Monsieur RAFFETIN, Monsieur Claude RAFFETIN, fils du défunt,

# # Vie communale

## Conseil Municipal du 7 décembre 2017 (suite)

a par courrier en date du 10 Septembre 2017, mis fin à la location des parcelles.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé du Maire, prend acte.

### SUBVENTION EXCEPTIONNELLE COOPERATIVE SCOLAIRE CLASSE MATERNELLE DE FONTAINE FOURCHES

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal avoir été sollicité par Madame ALIX, enseignante en classe maternelle au RPI, en vue de l'octroi d'une aide financière pour mener à bien un séjour classe découverte avec les élèves de petite et moyenne section.

Propose d'allouer une subvention exceptionnelle de 120€ au profit de la coopérative scolaire.

Le Conseil municipal entendu l'exposé du Maire,

APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle de 120.00 € au profit de la coopérative scolaire de Fontaine Fourches

DIT que les crédits nécessaires seront portés au BP par décision modificative.

### DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT SMBVA

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 19 Septembre 2017 portant sur la création du syndicat mixte SMBVA

Expose qu'il convient de déléguer pour le conseil syndical du SMBVA 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Le Conseil municipal entendu l'exposé du Maire  
DESIGNE

M André CAPAMRTY Délégué Titulaire

M Pierre Yves de BECO Délégué Suppléant

### REDUCTION SUR FACTURE EAU

Monsieur le Maire expose qu'un problème de lecture lors du dernier relevé des index eau a engendré une surfacturation de 85 m3 pour un abonné.

Propose l'annulation des 85 m3 facturés à tort.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé du Maire  
ACCEPTÉ une réduction de 85 m3 de la facture de l'abonné.

### CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 30 Juin 2017 portant sur un accord de principe pour la mise en œuvre d'un conseil municipal des enfants.

Expose qu'un règlement a été élaboré et le soumet à l'approbation du Conseil municipal.

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le règlement ci-annexé à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre les élections du Conseil municipal des Jeunes au cours de l'année 2018.

### DM 3 COMMUNE

Le Conseil municipal, décide de procéder au virement de crédits suivants sur le budget 2017 commune.

Compte 6574 Subvention fonctionnement + 120.00 €

Compte 655232 Réseaux - 120.00 €

### DECISIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit

Vu l'article L 2122 22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à M. Le Maire par délibération N° 0773412903201404 du Conseil Municipal,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil municipal les décisions prises par Monsieur le maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil municipal, prend note des décisions suivantes :

#### • DECISION 2 2017

Signature du bon de commande SARL DENISOT pour les travaux d'aménagement de parking et accès PMR pour la salle polyvalente et la mairie au prix TTC de 3327.98 €

#### • DECISION 3 2017

Signature du bon de commande SARL DENISOT pour les travaux d'aménagement DE TROTTOIR EXISTANT AU DROIT DE LA CHICANE Rue Grande au prix TTC de 1 559.04 €

# # Vie communale

Conseil Municipal du 7 décembre 2017 (suite)

- **DECISION 4 2017**

Signature du bon de commande SUEZ EAU France pour les travaux de renouvellement du branchement plomb 1 Rue de l'Eglise au prix TTC de 3 217.16 €

- **DECISION 5 2017**

Portant rectification erreur matérielle sur la décision 10 2016

- **DECISION 6 2017**

Signature du bon de commande ANTARGAZ FINAGAZ pour la fourniture de gaz sur une durée de 15 ans à compter du 27 Juin 2017

- **DECISION 7 2017**

Signature du bon de commande DSF AMENAGEMENT pour les travaux d'aménagement de trottoir rue Grande au prix TTC de 1799.04 €

- **DECISION 8 2017**

Signature du bon de commande SARL DENISOT pour la fourniture et la pose de panneaux de signalisation plateau carrefour de l'Espérance au prix TTC de 5 336.80 €.

- **DECISION 9 2017**

Signature du bon de commande AUGÉ FRÈRES pour les travaux de réfection de la toiture du bâtiment communal dit Club des Jeunes au prix ht de 14 249.52 €

- **DECISION 10 2017**

Signature du bon de commande TRIPE PAYSAGE pour un entretien annuel des espaces verts pour un prix TTC de 1440.00 €

- **DECISION 11 2017**

Signature du bon de commande DENIS MULTISERVICES pour les travaux d'aménagement du parcours VTT du terrain communal rue des Arches au prix TTC de 2900.00 €

### **Divers :**

Monsieur Dominique TALBOURDET propose une réduction des trottoirs sur le pont des Pieds Cornus, afin d'améliorer la sécurité.

Madame SCIBRAVY Renée évoque un manque de chaises dans la salle polyvalente, suite à l'usure du matériel.

## Travaux

### → Signalisation horizontale

La signalisation horizontale, c'est-à-dire essentiellement les bandes blanches accompagnant les panneaux stop, a été refaite.

Les marquages obligatoires signalant les emplacements d'arrêt de bus ont été tracés là où ils manquaient.

### → Aménagement terrain communal

Ce beau terrain communal situé en plein coeur du village va changer de visage puisqu'il va accueillir un parcours de VTT pour enfants (c'était une de leurs demandes) et un aménagement paysager.

Tout devrait être terminé pour le printemps.

### → Conseil Municipal des Jeunes

Comme annoncé précédemment, un Conseil Municipal des Jeunes va être créé afin de promouvoir l'esprit civique des enfants de la commune.

Toutes les enfants âgés de 8 à 15 ans sont potentiellement électeurs et candidats et ont été informés des modalités.

Les élections vont avoir lieu le samedi 10 février.



# # Vie communale

## Le PLUi: suite.

*Pour rappel (puisque nous vous en avons déjà parlé dans le précédent Carnavalet), le PLUi est un document d'urbanisme réglementaire qui fixe pour l'ensemble du territoire intercommunal les règles applicables à tout projet d'aménagement ou de construction (permis de construire notamment).*

*Ce projet de PLUi conduit par la communauté de communes du Bassée-Montois est maintenant sur les rails puisque 4 réunions publiques*

*d'information ont eu lieu sur notre territoire.*

*Le diagnostic réalisé par le bureau d'études SABRE sur les spécificités de notre territoire, ses forces et ses faiblesses et les particularités de chacune des communes qui le compose a été présenté aux délégués communautaires.*

*Ce diagnostic n'est que la première étape du processus qui doit conduire à l'aboutissement du projet.*



## Eau potable et fuites : à savoir.

### **Consommation anormale.**

*Dès que le service d'eau potable constate une augmentation anormale du volume d'eau consommé par l'occupant d'un local d'habitation susceptible d'être causée par la fuite d'une canalisation, il en informe sans délai l'abonné.*

*Une augmentation du volume d'eau consommé est anormale si le volume d'eau consommé depuis le dernier relevé excède le double du volume d'eau moyen consommé par l'abonné ou par un ou plusieurs abonnés ayant occupé le local d'habitation pendant une période équivalente au cours des trois années précédentes ou, à défaut, le volume d'eau moyen consommé dans la zone géographique de l'abonné dans des locaux d'habitation de taille et de caractéristiques comparables.*

*L'abonné n'est pas tenu au paiement de la part de la consommation excédant le double de la consommation moyenne s'il présente au service d'eau potable, dans le délai d'un mois à compter de l'information, une attestation d'une entreprise de plomberie indiquant qu'il a fait procéder à la réparation d'une fuite sur ses canalisations.*

*L'abonné peut demander, dans le même délai d'un mois, au service d'eau potable de vérifier le bon fonctionnement du compteur. L'abonné n'est alors tenu au paiement de la part de la consommation excédant le double de la consommation moyenne qu'à compter de la notification par le service d'eau*



*potable, et après enquête, que cette augmentation n'est pas imputable à un défaut de fonctionnement du compteur.*

*Dans le cas où l'abonné :*

- *a été informé de l'existence d'une consommation anormale,*
- *n'a pas été en mesure de produire une facture,*
- *n'a pas demandé vérification du bon fonctionnement du compteur ou a obtenu, à sa demande, une attestation de bon fonctionnement, l'abonné est tenu au paiement de la facture qui lui est présentée.*

*Cette facture ne comprend pas la part dépassant six fois le volume d'eau moyen consommé par l'abonné ou par un ou plusieurs abonnés ayant occupé le local d'habitation pendant une période équivalente au cours des trois années précédentes ou, à défaut, le volume d'eau moyen consommé dans la zone géographique de l'abonné dans des locaux d'habitation de taille et de caractéristiques comparables.*

# # Vie communale

## Manifestations.

### → Commémoration du 11 novembre

*Une vingtaine de personnes a affronté le froid ce samedi 11 novembre pour rendre un hommage aux Noyennais morts pour la France.*

*Le traditionnel pot de l'amitié les a ensuite réunis à la salle polyvalente.*



### → Repas des anciens



*Ce samedi 2 décembre, nos aînés se sont retrouvés pour partager repas et spectacle dans une douce atmosphère de Noël.*

*Cette année, c'est un magicien ventriloque qui a animé la fête et qui a réjoui les invités.*

*Les colis-cadeaux ont été distribués à l'issue de cet après midi festif.*



# # Vie communale

## Comité des Fêtes

### → Halloween

Le 31 octobre au soir, c'était Halloween dans les rues de Noyen.

Petits et grands, monstrueusement déguisés se sont donnés rendez-vous à la salle polyvalente à 18h et se sont répartis en 3 groupes, chaque groupe accompagné par un membre du comité des fêtes, et sont partis arpenter les rues de notre village à la recherche de friandises.

A l'issue de cette promenade nocturne, tout le monde s'est retrouvé pour partager le beau butin.

Les membres du comité des fêtes remercient chaleureusement les habitants qui ont accepté de jouer le jeu et d'accueillir les enfants les bras pleins de bonbons.



### → Beaujolais nouveau

Cet évènement annuel nous a réuni, en grand nombre ce vendredi 17 novembre, pour la dégustation traditionnelle du crû 2017.

La soirée, festive et animée, s'est terminée tard avec la promesse de recommencer l'année prochaine !



### → Noël des enfants



Le 9 décembre, c'était au tour des enfants de profiter de leur spectacle de Noël.

Cette année, un duo seine et marnais, les zhumbles nous ont présenté un spectacle de clowns «Victor et le trésor d'Iris».

Petits et grands ont apprécié ce joli spectacle qui les a fait bien rire. Après la représentation, le Père Noël leur a rendu une petite visite, les bras chargés de chocolat. L'après-midi s'est achevé autour d'un goûter apporté par les familles.



## # Vie communale

### → Assemblée Générale du Comité des Fêtes

**Le samedi 16 décembre** à 10h00, s'est tenue l'Assemblée Générale annuelle du Comité des Fêtes. Après un bilan moral et financier des manifestations de l'année passée et une présentation des projets pour 2018, 17 personnes ont souhaité s'engager en tant que membres actifs pour la nouvelle saison.

Le Conseil d'Administration composé de 10 personnes a été renouvelé et a procédé

à l'élection du nouveau bureau : Mme Scibravy Renée, présidente, Mme Mégret Delphine, trésorière et Mme Capmarty Danyèle, secrétaire.

Les membres du bureau souhaitent la bienvenue aux nouveaux membres.

A noter : afin de coordonner le calendrier des manifestations et le renouvellement des membres, l'Assemblée Générale aura lieu en septembre à partir de 2018.

## Agenda



- > 07 janvier 2018 GALETTE DES ROIS
- > 10 février 2018 REPAS DU COMITE
- > 02 avril 2018 PAQUES : Chasse aux œufs
- > 08 avril 2018 BROCANTE

## # Vie scolaire

### → Les projets scolaires

L'année scolaire 2017-18 est déjà bien entamée et s'annonce pleine de projets pour les élèves du RPI, projets qui ont été présentés par l'équipe enseignante lors du conseil d'école du 10 octobre 2017.

- Les classes de GS-CP et GS-CE1 de Fontaine-Fourches ainsi que les classes de CE2-CM1 et CM1-CM2 de Noyen continuent de bénéficier de l'intervention de Mr Barré pour les séances d'EPS à raison de 45 minutes par semaine et par classe.
- Les élèves de CE2, CM1 et CM2 se rendront à la piscine de Nogent sur Seine pour 8 séances de natation. Par la même occasion, ces 2 classes profiteront du transport pour participer à des ateliers autour du livre à la bibliothèque de Nogent.
- L'AGRENABA (Réserve Naturelle) interviendra au printemps auprès des élèves de GS, CP et CE1 dans le cadre d'un projet découverte de l'environnement et auprès des élèves de CE2, CM1 et CM2 sur le thème rivières et mares.

- Une intervention du SMETOM (Ordures ménagères) est programmée pour les classes de Fontaine-Fourches afin de sensibiliser les élèves au tri sélectif.
- Les classes de GS-CP et CM1-CM2 se rendront au musée Camille Claudel de Nogent sur Seine pour un projet autour du portrait.
- La classe de CE2-CM1 quant à elle, mettra en place un projet théâtre et mythologie avec l'association « j'ai toujours rêvé des tracteurs ». Dans le cadre de ce projet, les élèves de cette classe se sont rendus au théâtre de Fontainebleau le 28 novembre.



### → Noël au RPI

Noël se fête aussi à l'école. A cette occasion, le 21 décembre après-midi, toutes les classes du RPI se sont données rendez-vous à la salle polyvalente de Fontaine-Fourches pour assister au spectacle Voyage au pays des sons.



Ce spectacle a été suivi d'un goûter offert par le syndicat scolaire. Chaque enfant est donc reparti la tête pleine de souvenirs et les mains pleines de friandises.

# # La Réserve Naturelle

## Les «gazouillis» de la réserve naturelle de la Bassée

### → *Quoi de neuf à Noyen-sur-Seine ?*

- *Gestion : Restauration d'une roselière*

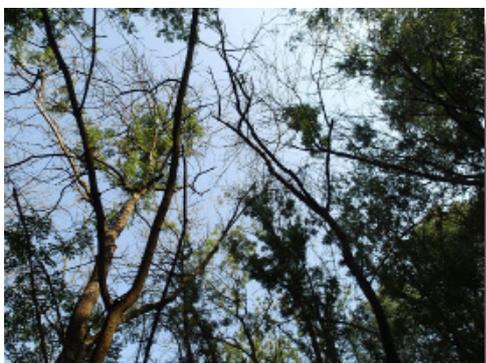
*Souvenez-vous, en 2015, un projet dit « gagnant-gagnant » émergeait entre la réserve, la société de chasse de Grisy-sur-Seine et un propriétaire privé pour la restauration d'un hectare de roselière à Noyen-sur-Seine. Fortement embroussaillée, les partenaires s'étaient entendus sur la nécessité de couper les saules et autres arbres, de même que sur le projet de restauration du site : la moitié sera dédiée aux roseaux, l'autre sera entretenue en prairie favorable au développement de nombreuses autres espèces protégées.*

*Grâce à l'organisation de chantiers bénévoles dès 2015, notamment avec la société de chasse, et à l'intervention d'une école, on a pu observer de plus en plus de pieds de Gesse des marais, qui est une plante menacée en Ile-de-France. En 2017, nous y avons également trouvé plusieurs espèces rares de criquets, de sauterelles et de grillons spécifiques des zones humides. Ce qui est plutôt encourageant !*

### → *Et ailleurs ?*

- *Etudes : la Chalarose, la maladie à l'origine du dépérissement des frênes*

*La Chalarose est due à l'introduction d'un champignon venu d'Asie avec l'import de frênes asiatiques. Cette maladie est apparue en 2009 dans l'est de la France et s'est propagée très rapidement pour atteindre en 2016 toute sa moitié nord-est.*



*Elle provoque le dépérissement des feuilles et atteint ensuite les tiges, des nécroses peuvent également être observées au niveau du collet. Le taux de mortalité est d'environ 10% chaque année lorsque le collet*

*Pour aller plus loin dans la restauration de ce site, l'AGRENABA a obtenu un financement de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et a pu faire intervenir une entreprise spécialisée à l'automne 2017 pour finir le bucheronnage commencé par les bénévoles les années précédentes. Les arbres ont été coupés puis exportés pour être transformés en bois « énergie » et un broyage de finition a permis de supprimer les souches.*



*La partie prairiale sera entretenue tous les ans lors de l'organisation de chantiers bénévoles, tous les volontaires seront les bienvenus ! Ce sera aussi l'occasion, pour tous, de découvrir la faune et la flore du site et de suivre l'installation de nouvelles espèces.*

*est très atteint. La propagation de la Chalarose est d'autant plus rapide que ce champignon se disperse de façon très efficace avec le vent, que son hôte y est très sensible et que l'environnement lui est favorable : densité importante de frênes dans les forêts françaises, climat frais et humide.*

*Résistance !*

*La bonne nouvelle est que certains frênes français semblent résister à l'infection, à l'image de leurs cousins asiatiques (porteurs sains de la maladie) et que cette résistance est héréditaire ! Le champignon est présent, pourtant les arbres ne développent presque aucun symptôme. Le frêne n'est donc pas menacé de disparition !*

*Gestion des plantations*

*Toutefois, les plantations de jeunes frênes sont déconseillées depuis 2008 car ce sont eux qui ont le plus fort taux de mortalité.*

# # La Réserve Naturelle

Par conséquent, il est recommandé de prioriser les récoltes dans de jeunes futaies, d'autant qu'en dehors des premiers centimètres, la grume reste généralement en bon état. Dans les futaies adultes, le risque de mortalité étant moins élevé, il est conseillé de préserver autant que possible les arbres peu dépérissants et les arbres sains, ce sont eux qui assureront la survie de l'espèce !

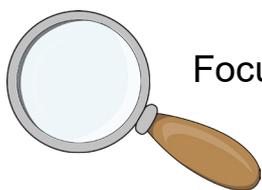
La prochaine étape pour la réserve est de travailler avec des partenaires pour établir une liste d'espèces locales pouvant repeupler nos forêts.

- **Gestion** : Creusement de 2 mares aux Ormes-sur-Voulzie pour les animaux

La réserve restaure et entretient des prairies aux Ormes-sur-Voulzie par pâturage, notamment avec 4 bœufs Highland cattle, rejoint cette année par 2 chevaux d'un particulier.



Cet automne, la réserve a creusé, avec les carriers, une mare dans chacune des 2 prairies qui n'en n'avait pas encore. Cela permet aux animaux de boire mais aussi de se rafraîchir quand il fait très chaud.



## Focus **La gesse des marais**

En Île-de-France, cette plante, menacée de disparition, n'est présente qu'en Bassée ! La réserve abrite plusieurs stations et a donc une responsabilité pour la préservation de cette espèce.

La Gesse des marais fait partie de la famille des légumineuses. Ces plantes ont la particularité de fixer l'azote atmosphérique grâce à des bactéries situées dans leurs racines. Une partie de cet azote est utilisée par la plante en croissance, mais une autre part peut également être utilisée par d'autres plantes poussant à proximité !

Mais ce n'est pas le seul intérêt ! C'est également très favorable à de nombreuses espèces, tant pour la flore aquatique que pour la faune comme les libellules ou les amphibiens qui viendront sans aucun doute s'y reproduire. Pour concilier ces deux objectifs, ne vous étonnez pas de voir qu'une partie de la mare est clôturée et non accessible aux bœufs et aux chevaux, c'est une zone de quiétude pour la faune et la flore !

- **Sensibilisation** : Organisation d'un groupe de bénévoles

La réserve propose à toutes et à tous de devenir acteur en leur proposant de prendre part à la préservation de leur environnement en rejoignant le groupe de bénévoles. De nombreuses activités seront proposées au cours de l'année : activités manuelles, chantiers de gestion mais aussi participation aux inventaires scientifiques, tenue de stands ou aide à la distribution des outils de communication.

Le programme est varié et le rendez-vous est donné chaque dernier samedi du mois. A l'heure des bonnes résolutions, nous comptons sur vous !

- **Le plan de gestion** : un document de planification

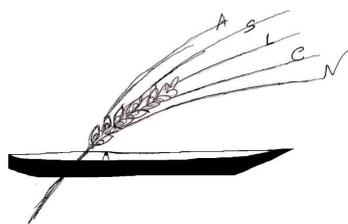
L'ensemble des actions menées par la réserve sont programmées dans un document appelé plan de gestion où sont également fixés des objectifs à atteindre d'ici 2021 dans tous les domaines d'actions : inventaires, recherches, gestion, sensibilisation, ... Il s'agit d'un document technique mais, en 2018, vous aurez à disposition, à la Maison de la réserve, une version « grand public » pour vous aider à mieux comprendre et suivre nos actions !

Leurs fruits ont été consommés par le passé, comme les fèves et haricots mais il n'est pas conseillé d'en manger en grandes quantités car ils contiennent un acide aminé toxique.

Pour plus d'informations sur les actualités de la réserve et les actions menées, n'hésitez pas à faire un tour sur notre site internet : [reserve-labasse.fr](http://reserve-labasse.fr) ou à visiter notre page Facebook : [facebook.com/reserve.labasse](https://facebook.com/reserve.labasse).



## # Les associations



# ASLCN

e-mail : [aslc77114@yahoo.fr](mailto:aslc77114@yahoo.fr)

tél. : 06 71 43 53 73

(Association Sport Loisirs Culture de Noyen-sur-Seine)

### → Calendrier des prochaines manifestations



*Concours de belotte le 03/02/2018*

*Inscription 10€ par personne, personne seule acceptée*

*Lot pour chaque participant.*

### → Ateliers

- *Atelier aiguilles (tricot, couture, crochet, broderie, ...) tous les mercredis après-midi.*
- *Jeux de société (tarot, dominos, scrabble ...) tous les 15 jours, le jeudi après-midi.*
- *Scrapbooking tous les vendredis après-midi*
- *Randonnée (8 Km environ) tous les samedis matin*

*Renseignements au 06 71 43 53 73*

---

## ACN (Ateliers Créatifs de Noyen-sur-Seine)

*Le samedi 2 décembre les membres du club photos ont visité le musée Camille Claudel de Nogent sur Seine. Autour des œuvres de Camille CLAUDEL nous avons pu découvrir toutes les facettes de sa carrière artistique. D'autres sculptures montrent la très riche production de cette époque.*

*Une très belle visite dans un musée digne d'un grand musée Parisien!*



# # Récréation

Solutions dans le prochain "LE CARNAVALET n° 116 Printemps 2018"

arme ancienne allumeur de soleil	œil plaisant graves défauts	faire des vers futur os du crâne	meuble de repos plante nutritive	situé à côté dieu de l'amour
↓	↓	↓	↓	↓
↓	↓	↓	↓	↓
appareil de météo nettoyer la coque				
↓				
↓			partie dure	
très érudites			bouclier	
↓			↓	
essaya				poisson de torrent
↓			c'est l'actinium enqin de levage	↓
				densités
roue de poulie	enduire de colle navire de guerre			↓
↓	↓			↓
↓		longue période dessus du panier		été capable
		↓		époux
cuirait sur la braise	couvert de poils rous-néteurs		joli mois	↓
↓	↓		il a son menu	↓
continent jaune grande quantité			anneau marin muse de l'élegie	
↓			↓	
↓		groupes de grains		
		très osé		double crochet
grande cuvette	broyée			↓
↓	vil			↓
↓		très courts à quel endroit ?		vieux plis fin de verbe
		↓		↓
belle soirée bâti en force			genre de lentilles	
↓			↓	
↓		nom de constellations		

	5		9	7	3	1	4	2
	9			4		8		3
4	3		8		1	7	5	
	2		4		5	6		
9	8	4	6	3				5
		5		2	8			7
5	1		2	8		3		
	4	3	7	5	6	9	2	1
2		6	3	1	9		8	

Dans chaque ligne, chaque colonne, chaque carré tous les chiffres de 1 à 9 doivent être utilisés

• P • J • V • H • A  
 F I D E L E M E N T  
 • N A T U R E L • T  
 S C I E S • L A M E  
 • E N • T R E S O R  
 A M E R R I R • U R  
 • O • A E R A S • E  
 U N I T • A • T A S  
 • S O U P I R A S •  
 G E N R E S • D I T  
 • I • E R • B E L A  
 E G O • I R I S E R  
 • N U L L E S • S I  
 R E V U • V E T • F  
 • U R I N E • E T E  
 P R E S E R V E E S

6	8	3	5	2	9	1	4	7
4	7	5	1	8	6	3	2	9
9	1	2	3	7	4	5	8	6
7	4	1	8	5	3	9	6	2
5	3	6	2	9	7	8	1	4
2	9	8	6	4	1	7	3	5
3	5	9	4	6	8	2	7	1
8	6	7	9	1	2	4	5	3
1	2	4	7	3	5	6	9	8

Dans chaque ligne, chaque colonne, chaque carré tous les chiffres de 1 à 9 doivent être utilisés

Solutions du précédent  
 "LE CARNAVALET  
 n° 114 AUTOMNE 2017"